

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

**SECOND PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO CA18 20 0221**

**1. OBJET DU PROJET ET DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE**

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 30 avril 2018, le conseil d'arrondissement a adopté lors de la séance tenue le 7 mai 2018 un second projet de résolution, portant le numéro CA18 20 0221, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement* (LAS-0041).

L'objectif de cette résolution est d'autoriser l'occupation de l'ensemble du bâtiment situé aux 7642-7644, rue Centrale, à des fins d'habitation de type « bifamiliale – h2 », sans aucune case de stationnement malgré les articles 3.5.1, 3.5.4.1 et 6.1.5.1 du Règlement de zonage de l'arrondissement de LaSalle.

Ce second projet de résolution contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de la zone concernée ainsi que des zones contiguës afin qu'une résolution qui les contient soit soumise à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Ainsi une demande relative à ces dispositions peut provenir de la zone concernée C02-11 ainsi que des zones contiguës C01-12, H01-10, H01-18, H02-09, H02-14, H02-25 et P02-18.

Une telle demande vise à ce que ce projet soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone concernée et des zones contiguës d'où provient une demande valide à l'égard de ce projet.

**2. CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UNE DEMANDE**

Pour être valide, une demande doit :

- indiquer clairement le numéro de la résolution qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient ;
- être reçue au bureau du secrétaire d'arrondissement, 55, avenue Dupras, au plus tard le 25 mai 2018, à midi 12 h ;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

**3. PERSONNES INTÉRESSÉES**

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande et les modalités d'exercice par une personne morale du droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau du secrétaire d'arrondissement, 55, avenue Dupras, LaSalle, durant les heures de bureau.

**4. ABSENCE DE DEMANDES**

Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans une résolution qui n'aura pas à être approuvée par les personnes habiles à voter.

**5. DESCRIPTION DES ZONES ET CONSULTATION DU PROJET**

Le projet de résolution et l'illustration de la zone concernée et des zones contiguës peuvent être consultés au bureau de la secrétaire d'arrondissement situé au 55, avenue Dupras, durant les heures de bureau. Le présent avis est également disponible sur le site Internet de la ville de Montréal dont l'adresse est : ville.montreal.qc.ca, en cliquant sur « Avis publics ».

DONNÉ À LASALLE, ce 17 mai 2018.

Nathalie Hadida  
Secrétaire d'arrondissement

# Projet particulier (PPCMOI) – 7642-7644, rue Centrale

Transformation d'un commerce mixte en habitation bifamiliale, et ce, sans stationnement

## Plan de la zone visée et des zones contigües

